



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes

Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008363

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Calais (les trois années L1, L2, L3), Dunkerque (uniquement L1), Lille (Institut Catholique de Lille).

- Délocalisation(s) :

Institut Catholique de Lille (Lille, France) ; Sup'Technologie (Casablanca, Maroc) uniquement L3.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Informatique* propose une formation de base dans le domaine de l'informatique pour une poursuite d'études en master *Informatique* ou une insertion professionnelle à Bac+3. Les enseignements sont répartis de façon progressive sur les trois années. Le semestre 1 (S1) est commun avec les licences de *Mathématiques*, *Physique-Chimie*, *Sciences pour l'ingénieur* (SPI) et ne comporte qu'un module spécifique d'informatique. Les semestres 2 et 3 (S2 et S3) sont renforcés en informatique (12/30 ECTS* en S2, 20/30 ECTS en S3) et comporte des mutualisations avec les mentions *Mathématiques* et *SPI*. Le semestre 4 (20/30 ECTS) et la 3^{ème} année se spécialisent dans le domaine de l'informatique (23/30 ECTS en S5 et 30/30 ECTS en S6). La mention comporte des unités d'enseignement (UE) d'ouverture, de méthodologie ou de culture générale (expression écrite et orale). La formation propose également une UE Projet professionnel au 2^{ème} semestre, un projet tutoré et un stage de 12 semaines minimum en 3^{ème} année.

La licence *Informatique* comporte en moyenne environ 70 étudiants (inscriptions pédagogiques) en L1, 30 étudiants en L2 et 35 en L3. Des étudiants issus de BTS ou de DUT peuvent intégrer la 3^{ème} année.

*ECTS = European Credits Transfer System, 60 ECTS par année de licence.

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

La licence *Informatique* s'intègre de façon cohérente dans l'ensemble des mentions du domaine *Sciences, technologies, santé* (STS) de l'Université (ULCO). La formation est progressive avec un S1 commun à l'ensemble des mentions puis un renforcement (en L2) et une spécialisation (en L3) dans la discipline informatique. Le programme proposé est correct pour apporter les compétences de base attendues pour une licence d'informatique. On peut simplement noter que cette forte mutualisation a pour avantage d'apporter « un socle scientifique » commun à l'ensemble des L1 du domaine STS et de permettre des réorientations notamment en fin de semestre 1, mais peut nuire à l'attractivité de la filière face à d'autres formations plus spécialisées comme le DUT *Informatique*. La formation, qui comporte un nombre d'heures important (676h en L1, 652h en L2, 642h en L3), propose en plus des UE disciplinaires ou scientifiques, des enseignements en langues (anglais et 2^{ème} langue), de la méthodologie documentaire, de l'expression écrite et orale et des unités d'ouverture. L'ensemble de la mention est bien structurée. Les enseignements sont équilibrés entre cours, travaux dirigés et travaux pratiques. La mention est animée par une équipe d'enseignants-chercheurs pluridisciplinaires et quelques intervenants extérieurs.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont proposés sous plusieurs formes et notamment un dispositif de lutte contre le décrochage qui permet l'identification « précoce », dès octobre ou novembre, des étudiants en difficulté afin d'apporter du soutien ou de permettre rapidement une réorientation. Ce dispositif semble intéressant, mais le dossier ne donne pas de chiffres précis sur son usage effectif. La formation offre également du tutorat de soutien (en 1^{ère} année sur toute l'année ou sur des périodes spécifiques), une aide pour les révisions entre les deux sessions d'examen et met en œuvre des « colles » qui sont des interrogations orales par groupes de trois étudiants. Les chiffres donnés semblent montrer que le taux de réussite en L1 a progressé grâce notamment à cette aide (en 2010-2011 le taux de réussite est passé à 31 % contre 15 % en moyenne précédemment). L'organisation de la mention vise à faciliter les réorientations soit en interne entre les mentions soit en externe vers des formations de type DEUST, BTS ou DUT. Cependant les chiffres donnés (sur une enquête de 2008-2009) montrent que ces passerelles sont peu utilisées, ce qui peut être sujet à interrogation. Davantage de données chiffrées sont nécessaires pour mieux évaluer l'usage de ses passerelles. Il y a peu de mobilité internationale, justifié par un contexte socio-économique difficile.

La licence vise à permettre une poursuite d'études en master. Cela semble être le cas si on considère les chiffres donnés pour l'année 2009-2010, mais des chiffres pour d'autres années seraient nécessaires pour conforter ces informations. Le dossier ne donne également pas suffisamment d'informations sur les masters « visés » de l'Université du Littoral Côte d'Opale. La formation comporte peu d'UE destinées à aider un étudiant pour la construction de son projet professionnel. Mais il est à noter qu'un stage de 12 semaines est obligatoire en 3^{ème} année, ce qui est un point très positif pour la formation professionnelle des étudiants.

Le pilotage de la mention est assuré par un directeur des études (pour les trois années) aidé par des responsables (stages et projets de L3, coordination entre les licences, etc.). Des commissions pédagogiques paritaires composées d'enseignants et d'étudiants se réunissent chaque semestre pour discuter de la formation. Les remarques faites par les étudiants semblent être, si possible, prises en compte pour faire évoluer la formation. Ces commissions sont « secondées » par des groupes de travail thématiques (trois) qui s'assurent de la cohérence des enseignements sur les trois années. Ces deux structures sont « originales » et ont un impact sur le pilotage de la mention. Cependant, la mise en place d'un conseil de perfectionnement avec des intervenants professionnels pourrait renforcer ce pilotage. L'évaluation des enseignements est également réalisée à l'aide d'un questionnaire en ligne ; ce dispositif est un outil commun mis en place au niveau de l'Université. Les réponses sont traitées par l'ODESSE (Observatoire du Devenir Et du Suivi Statistique de l'Etudiant). Ce processus important est à renforcer pour permettre une évaluation de chaque année de la licence.

● Points forts :

- Une formation progressive qui apporte les bases en informatique pour une poursuite en master, dans un projet pédagogique cohérent et bien structuré.
- La mise en œuvre de dispositifs d'aide à la réussite dont un dispositif pour identifier rapidement les étudiants qui « décrochent ». Des heures de tutorat, soutien, etc. sont ainsi proposés aux étudiants.
- La mise en place de « commissions pédagogiques paritaires » et des groupes de travail thématiques qui permet de faire évoluer la mention (amélioration du pilotage).

- Points faibles :

- Malgré quelques chiffres (sur 2010-2011) qui semblent montrer que les dispositifs du Plan Réussite en Licence l'ont amélioré, le taux de réussite en L1 qui reste faible cependant (37 % de réussite pour 2011-2012 des inscrits pédagogiques). Il faudrait conforter ces informations.
- Les passerelles et réorientations possibles bien identifiées, mais il n'y a pas assez de suivi des cohortes pour savoir si ces dispositifs sont réellement utilisés et par combien d'étudiants.
- Le manque d'informations chiffrées et précises sur le devenir des étudiants (une seule enquête est citée sur 2010-2011), que ce soit pour les poursuites d'études ou les insertions professionnelles.
- Pas de conseil de perfectionnement avec des intervenants extérieurs même si des structures existent (commissions pédagogiques paritaires, groupes thématiques) pour le pilotage de la licence.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation présente des points forts liés au projet pédagogique proposé qui est bien structuré et pertinent avec les objectifs visés de poursuite en masters. Il serait cependant nécessaire de renforcer le suivi des cohortes pour :

- étudier sur davantage de données chiffrées le réel impact des dispositifs d'aide à la réussite. Peu de chiffres sont disponibles. Le taux de réussite reste faible en L1.
- mieux identifier le devenir professionnel des étudiants également avec davantage d'informations.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement pourrait renforcer le pilotage de la mention notamment avec la participation d'intervenants professionnels et il serait aussi important de renforcer l'évaluation des enseignements pour mener des enquêtes annuelles auprès des étudiants.

Il serait également souhaitable de renforcer les dispositifs d'aide à la définition des projets professionnels des étudiants (en complément de l'UE, du projet et du stage).

Remarque : Le dossier ne fait pas mention des délocalisations : Institut Catholique de Lille (Lille, France) et Sup'Technologie (Casablanca, Maroc) uniquement L3.



Observations de l'établissement

Division des Etudes et de la Vie Etudiante
1, place de l'Yser BP 1022
59375 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03.28.23.73.73
Fax : 03.28.23.73.95
president@univ-littoral.fr

Dunkerque, le 02 avril 2014

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale
à
Monsieur le Président de l'AERES

Objet : Remarques rapport d'évaluation Licence
V/Réf. : JMG/2013/N°99
Affaire suivie par Estelle Sirmon
N/Réf. : LB/SB/CV/7806
Affaire suivie par Laurent Barra

Monsieur le Président,

Les équipes pédagogiques ont pris connaissance des rapports de l'AERES sur les licences délivrées à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

Je vous informe qu'aucune remarque n'est à transmettre par notre établissement pour les licences suivantes :

- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Informatique
- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Sciences Pour l'Ingénieur
- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Physique – Chimie
- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques
- Licence Arts, Lettres, Langues mention Culture et Médias
- Licence Sciences Humaines et Sociales mention Géographie

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Roger DURAND

